cvap COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

Compte-rendu

Rencontre du Comité de vigilance des activités portuaires
18 juin 2026, 18h30
Centre culture et environnement Frédéric Back, 870 avenue De Salaberry, Québec, QC G1R 2T9
Salles de conférence 322-324 (3e étage)

Liste des membres			Présence
Membres votants :	Catherine Vallières-Roland	Présidente du CVAP Conseillère municipale (Montcalm–Saint-Sacrement)	☒
	Charles-Olivier Parent	Secrétaire du CVAP Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale	☒
	Marylou Boulianne	Conseillère municipale (Maizerets)	☒
	Carl Bouchard	Conseil de quartier des Chutes-Montmorency	☐
	Benoît Dansereau	Conseil de quartier de Lairet	☒
	Martial Van Neste	Conseil de quartier de Maizerets	☒
	À déterminer	Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste	☐
	À déterminer	Conseil de quartier de Saint-Roch	☐
	Colette Harvey	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou	☒
	Jocelyn Gilbert	Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire	☒
Membres non-votants :	Guillaume Giroud	Division Prévention et contrôle environnemental Ville de Québec	☒
	Philippe Charest-Gélinas	Administration portuaire de Québec	☒
	Éloïse Richard Choquette	Administration portuaire de Québec	☒
	Christian Riel Roberge	Direction de santé publique - Santé Québec-Capitale-Nationale CIUSSS de la Capitale-Nationale	☒
	Caroline Fleury	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	☒

Sujet	Notes
1. Mot de bienvenue	La présidente du CVAP souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle remercie les membres de leur présence à cette dernière rencontre avant la période estivale, souligne que le quorum est atteint et indique que la formule de début à 18h30 pourra être réévaluée pour les prochaines rencontres. Benoît Dansereau remplace dorénavant Éric Duguay pour le Conseil de quartier de Lairet. Colette Harvey remplace temporairement France Lavoie (absente de la rencontre) pour le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou.
2. Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du 18 juin 2026	L'ordre du jour de la rencontre du 18 juin 2026 est adopté sans modification sur proposition de Catherine Vallières-Roland, appuyé par Charles-Olivier Parent.
3. Adoption des comptes-rendus des rencontres du 25 mars 2026 et du 30 avril 2026	Les comptes-rendus des rencontres du 25 mars 2026 et du 30 avril 2026 sont adoptés sans modification sur proposition de Jocelyn Gilbert, appuyé par Martial Van Neste.
4. Suivis découlant de la rencontre du 30 avril 2026 : - Retour au sujet des normes et lignes directrices de l'OMS pour la qualité de l'air	**Présidente :** - Rappelle que certains suivis de la rencontre précédente doivent être traités avant la présentation thématique sur le camionnage. **Secrétaire :** - Indique que la présentation réalisée par Glencore lors de la rencontre du 30 avril et les réponses écrites transmises par l'Administration portuaire de Québec ont été publiées sur le site du CVAP. - Invite les membres à consulter ces documents et à les partager à leurs membres ou réseaux respectifs. **Ville de Québec :** - Fait le point sur la demande visant à soutenir financièrement les citoyens ou les conseils de quartier afin qu'ils puissent obtenir un accompagnement externe pour analyser des documents complexes et préparer des mémoires. - Précise qu'après vérification, le financement ayant été disponible dans le dossier Laurentia provenait de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, et non de la Ville de Québec.

	- Indique qu'il faut d'abord attendre le positionnement de l'Agence afin de savoir si elle prendra en charge l'évaluation du projet visé. Si l'Agence prend le projet, elle déterminera le cadre de participation et les éventuelles possibilités de soutien financier. Si le dossier relève plutôt du processus du Port, la question de l'accompagnement citoyen devra être examinée dans ce cadre. **Présidente :** - Souligne qu'il serait préférable que la participation citoyenne s'inscrive dans un seul processus structuré, plutôt que dans des démarches parallèles. **Conseil de quartier de Maizerets :** - Exprime une préoccupation importante quant au calendrier, en particulier la possibilité qu'une consultation débute en pleine période estivale avec un délai court pour réagir. - Rappelle que les conseils de quartier et les citoyens ont besoin de temps pour s'organiser, consulter leurs membres, analyser les documents et, le cas échéant, préparer des mémoires. - Demande que les citoyens soient rassurés sur le fait qu'une consultation importante ne sera pas lancée au cœur des vacances estivales. **Administration portuaire de Québec :** - Répond qu'un engagement ne peut être pris pour l'Agence si celle-ci mène son propre processus, mais précise que si le processus revient au Port, aucune période de consultation ne sera tenue en plein été. **Secrétaire :** - Mentionne que l'information serait relayée rapidement par le secrétariat du CVAP si une décision importante de l'Agence survenait pendant la période estivale. ***(Suivi 1)*** **MELCCFP :** - Explique que les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) doivent être comprises comme des repères ou des objectifs à atteindre, et qu'elles ne se confondent pas automatiquement avec les normes et critères réglementaires applicables au Québec. - Précise que les cadres de référence peuvent aussi inclure les balises du Conseil canadien des ministres de l'environnement, et que les seuils varient selon les contaminants et les périodes de mesure, par exemple les moyennes horaires, 24 heures ou annuelles.

	- Rappelle que l'application réglementaire s'appuie notamment sur les PM2,5 et les particules en suspension totales (PST), alors que certaines mesures liées aux métaux peuvent utiliser d'autres fractions particulaires. **Conseil de quartier de Maizerets :** - Estime que l'information transmise au public sur la qualité de l'air demeure partielle lorsqu'elle repose uniquement sur les normes réglementaires du MELCCFP. - Souhaite que les références de l'OMS et de la Santé publique soient également affichées ou expliquées, afin d'éviter de créer un faux sentiment de sécurité lorsque des données respectent une norme réglementaire, mais dépassent des repères sanitaires plus exigeants. - Rappelle que les citoyens cherchent surtout à comprendre les impacts sur leur santé et que la Santé publique constitue, à ses yeux, une référence essentielle pour interpréter les risques sanitaires. - Fait référence au rapport *Mon environnement, ma santé* (MEMS), réalisé par la Direction de santé publique, comme exemple de travaux ayant permis de documenter les liens entre la qualité de l'air et la santé de la population et souligne l'importance de tenir compte de ce type de référent sanitaire dans l'information transmise au public. - Donne l'exemple de la moyenne annuelle recommandée pour les PM2,5 afin d'illustrer la différence possible entre un seuil réglementaire et un repère sanitaire. **Santé publique :** - Indique que, du point de vue de la santé, les repères de l'OMS demeurent pertinents, tout en rappelant qu'ils constituent des objectifs à atteindre et que les normes réglementaires tiennent compte d'autres dimensions. - Mentionne l'initiative RepAir Québec développée en collaboration avec RevolvAir.org. - Souligne que la réduction des particules fines relève d'un effort collectif qui dépasse les activités portuaires, puisqu'elle implique notamment le transport, les industries, le chauffage au bois et les épisodes de feux de forêt. **Ville de Québec :** - Précise que la Ville diffuse des données provenant de différents partenaires, dont le Port, le MELCCFP et Glencore, mais qu'elle n'est pas productrice de ces données. - Explique que la Ville utilise les références reconnues par les autorités compétentes et qu'une modification de l'affichage devrait être vérifiée avec les partenaires concernés. - Mentionne l'existence d'une commission consultative compétente sur les questions de qualité de l'air, où la demande pourrait être acheminée et faire l'objet de recommandations. ***(Suivi 2)***

	Présidente : - Résume les attentes exprimées autour de deux besoins : mieux vulgariser les données de qualité de l'air et fournir une information plus complète sur leurs impacts potentiels sur la santé. - Indique que la préoccupation est entendue et pourra cheminer avec les instances et partenaires concernés.
5. Présentation et discussion sur le transport par camion – origine des déplacements et tendances	**Présidente :** - Introduit la présentation sur le camionnage en précisant que la rencontre vise principalement à entendre le portrait de l'Administration portuaire de Québec. - Indique que la Ville reviendra en septembre sur ses propres responsabilités, les impacts urbains et les effets possibles des entraves liées au tramway. - Mentionne qu'une demande sera faite afin qu'un représentant du ministère des Transports et de la Mobilité durable participe à la suite des discussions. ***(Suivi 3)*** La présentation de l'APQ commence. **Administration portuaire de Québec :** <u>Introduction</u> - Présente le camionnage portuaire comme un dossier multiacteurs qui ne relève pas uniquement du Port. - Rappelle que le Port gère les opérations et le cadre réglementaire sur son territoire, tandis que la Ville gère la circulation locale, l'aménagement du territoire et les impacts urbains liés au camionnage. - Précise que le ministère des Transports planifie, construit et entretient les infrastructures autoroutières et établit les règles générales du transport des marchandises, alors que la SAAQ encadre les conducteurs et les véhicules lourds sous l'angle de la conformité, de l'immatriculation et de la sécurité routière. - Explique que le Port peut sensibiliser, coordonner et imposer certaines exigences à l'entrée de son territoire, mais qu'il ne contrôle pas directement les camions une fois ceux-ci sortis du territoire portuaire. - Indique que les inspections et sanctions visant les camions polluants, modifiés ou non conformes relèvent principalement des autorités gouvernementales compétentes. <u>Portrait général</u> - Rappelle que le Port de Québec est le dernier port en eau profonde sur le Saint-Laurent et qu'il joue un rôle structurant dans la chaîne logistique. - Présente les principaux secteurs portuaires, dont Beauport, l'Estuaire et l'Anse-au-Foulon, en rappelant que les types de marchandises et les modes de transport varient selon les secteurs.

	- Indique qu'en 2025, le Port a traité environ 26,8 millions de tonnes de marchandises, dont 12,0 MT de vrac solide, 14,6 MT de vrac liquide et 0,2 MT de marchandises générales. - Précise que le Port représente environ 18 % du tonnage total manutentionné sur le Saint-Laurent, 15 % des escales de navires commerciaux et de croisières, 49 % du vrac liquide manutentionné et 11 % du vrac solide manutentionné. - Souligne que 85 % du tonnage manutentionné s'effectue de navire à navire, 6 % par transport ferroviaire et 9 % par camion. - Explique que le recours au camionnage vise surtout les marchandises destinées au marché local ou provenant de celui-ci, lorsque la marchandise ne peut pas se rendre autrement à destination. - Donne comme exemples d'entrées par camion les céréales, le bois en particules, les rebuts de métaux et certaines marchandises générales, et comme exemples de sorties le sel, le gypse, le ciment, certains produits chimiques, certains produits pétroliers, les fertilisants agricoles et certaines marchandises générales. - Précise que le camionnage local lié au grain implique parfois des producteurs ou transporteurs individuels, ce qui rend l'encadrement plus complexe qu'avec une flotte centralisée appartenant à un seul opérateur. <u>Enjeux et mesures en cours</u> - Reconnaît que les nuisances associées au camionnage sont soulevées depuis plusieurs années, notamment le bruit, l'usage des freins moteurs, la sécurité routière, la qualité de l'air, la vitesse et les comportements irrespectueux. - Explique que trois ateliers multipartites sur la circulation ont été tenus afin de réunir le Port, la Ville, les partenaires portuaires, des commerçants, une entreprise de transport, le service de police, la SAAQ, le ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que des citoyens. - Indique que ces ateliers visaient à mieux comprendre les enjeux, clarifier les responsabilités, partager les préoccupations citoyennes et dégager des pistes de solutions concrètes à court, moyen et long terme. - Mentionne que les constats principaux portent sur la sécurité routière, la cohabitation entre camions, piétons et cyclistes, le bruit, la qualité de l'air, la circulation de transit, la coordination interacteurs et la communication. - Présente les mesures de sensibilisation existantes, dont la distribution de dépliants aux camionneurs afin de rappeler les routes à emprunter, de réduire l'usage des freins moteurs et de sensibiliser les conducteurs au contexte urbain, résidentiel et patrimonial. - Indique qu'une révision de la formation ou de la certification des chauffeurs qui accèdent au territoire portuaire est en cours afin d'y intégrer les comportements attendus et les itinéraires privilégiés. - Rappelle que les alarmes de recul standards sont interdites sur le territoire portuaire du Foulon et dans certains contrats octroyés, afin de réduire les nuisances sonores. - Mentionne la volonté de mieux coordonner des interventions avec les contrôleurs routiers et les autres autorités, notamment près des entrées du Port. <u>Données et technologies</u>

	- Explique qu'un manque de données fines sur le camionnage complique l'analyse des flux, des types de véhicules, des trajectoires et de la part attribuable au Port par rapport aux autres sources de camionnage. - Présente l'installation de caméras de lecture de plaques aux sept guérites du Port, aux entrées et aux sorties, afin de capter l'ensemble des véhicules, de les catégoriser et de mieux documenter les entrées et sorties. - Indique que l'objectif est de partager ces données, une fois leur fiabilité confirmée, avec la Ville, la Communauté métropolitaine de Québec et d'autres partenaires afin de développer une intelligence collective. - Présente également un système de captation Bluetooth, fondé sur des cartes distribuées à certaines sociétés de camionnage, permettant de mieux documenter le type de véhicule, son année, son type de motorisation et d'autres caractéristiques pertinentes. - Souligne que ces données pourraient aider à distinguer les véhicules plus récents, moins polluants ou plus problématiques, et à mieux cibler les mesures d'encadrement. <u>Émissions et électrification</u> - Indique que le Port poursuit des efforts d'électrification de ses propres véhicules et équipements lorsque possible. - Précise que le levier le plus important en matière de réduction des émissions pourrait être l'électrification des quais et la possibilité de brancher les navires à quai, notamment les navires de croisière. - Mentionne que la technologie des camions électriques est suivie de près, mais qu'elle n'est pas encore suffisamment mature pour transformer rapidement les opérations de transport lourd liées au Port. - Indique que, dans l'intervalle, les véhicules plus récents et moins polluants sont favorisés lorsque des exigences peuvent être imposées ou encouragées. **Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire :** - Salue l'évolution de la posture du Port, qui reconnaît davantage son rôle dans la recherche de solutions même lorsque le camionnage se déroule hors de son territoire. - Souligne que l'atelier multipartite tenu plus tôt dans la journée a réuni des acteurs pertinents et permis un dialogue direct sur les enjeux de camionnage. - Demande toutefois qui prendra véritablement en charge la suite du dossier, qui dépasse le seul Port et pourrait nécessiter une structure plus large, par exemple une commission ou une instance régionale sur la mobilité des marchandises. - Insiste sur la nécessité d'obtenir des gains à court terme, notamment en travaillant sur les comportements les plus problématiques de certains conducteurs. - Donne des exemples de nuisances liées au bruit des camions dans des secteurs touristiques ou résidentiels, notamment près du secteur Champlain et tôt le matin dans le Vieux-Port. **Conseil de quartier de Maizerets :**

	- Salue l'initiative du Port de collecter et de partager des données, notamment par les capteurs et les cartes Bluetooth. - Interpelle la Ville afin qu'elle se synchronise avec ces outils et qu'elle utilise les données pour agir concrètement sur les trajets et les comportements des camions. - Souligne que les zones d'interdiction de camionnage pourraient être réajustées afin de limiter le transit inutile dans certains secteurs sensibles, puisque les règles actuelles peuvent être difficiles à appliquer lorsqu'un camion invoque une destination dans la zone. - Rappelle que certaines modifications doivent être demandées par la Ville au ministère des Transports, qui en analyse ensuite les impacts. - Estime que le Port pourrait aller plus loin dans les exigences imposées aux camions qui accèdent à son territoire. - Souligne que l'accès au territoire portuaire peut être encadré par des conditions, notamment en matière de certification, de conformité, de qualité minimale des véhicules ou de collaboration avec le contrôle routier. - Suggère que les nouvelles données recueillies puissent éventuellement servir à identifier les camions problématiques et à renforcer progressivement les exigences d'accès. **Administration portuaire de Québec :** - Reconnaît que les mesures avancent progressivement et que la collecte de données constitue une étape préalable essentielle pour construire des interventions plus solides. - Indique que le dossier devra se poursuivre à l'automne avec la Ville, possiblement le ministère des Transports et les autres partenaires concernés. ***(Suivi 3)***
6. Tour de table des membres Note : Les membres sont invités, sur une base volontaire, à partager tour à tour des informations, des questions ou des points d'actualité pertinents avec le comité. L'échange débute avec les représentants des conseils de quartier, puis se poursuit avec le suivi d'information des autres membres/organismes afin de	**Présidente :** - Rappelle que le tour de table vise à permettre aux membres de partager des informations, questions ou points d'actualité pertinents depuis la dernière rencontre. **Administration portuaire de Québec :** - Indique que deux déversements d'huile hydraulique sont survenus depuis la dernière rencontre, autour du 25 mai et du 9 juin, et qu'ils ont été contrôlés. - Mentionne que l'un des événements représentait une quantité estimée pouvant atteindre environ 60 litres, selon les informations disponibles. - Souligne que les épisodes de poussière ont été plus préoccupants au printemps 2026, notamment lors de certaines opérations de manutention avec des navires autodéchargeur. - Explique que ces navires, bien qu'efficaces sur le plan logistique, peuvent générer davantage de poussière et de bruit, en particulier lors de la manutention de produits comme le grain, le blé ou le maïs. - Signale des épisodes de poussière dans le secteur de G3 et un épisode plus récent dans le secteur de l'Anse-au-Foulon, aux quais 107 et 108, dont l'information a été transmise au ministère de l'Environnement.

favoriser une discussion enrichie et inclusive. Les questions suivantes peuvent encourager le partage d'informations entre les membres. ✔ Votre conseil ou organisme a-t-il signalé des nuisances ou des événements ayant un impact sur l'environnement ou la qualité du milieu adjacent au territoire du Port de Québec ? ✔ Y a-t-il un élément d'actualité ou un projet en cours ou proposé identifié par votre conseil de quartier ou organisme qui mérite d'être porté à l'attention du comité ?	- Précise que des mesures d'atténuation ont été tentées rapidement, notamment l'ajustement des chargements ou déchargements, l'ajout de jupes ou d'autres dispositifs sur certains équipements et des suivis auprès des opérateurs et des navires concernés. - Indique que la chaîne de responsabilités peut être complexe entre le Port, l'opérateur, le navire et la compagnie de transport maritime, mais que le Port poursuit le travail correctif avec les parties concernées. - Informe que trois projets sont en cours : ○ (1) Le projet de Parrish & Heimbecker dans le secteur de l'Anse-au-Foulon : ● Présente un projet d'ajout de deux silos dans le secteur de l'Anse-au-Foulon, dans un ensemble de silos métalliques existants le long du boulevard Champlain. ● Indique que le Port est dans son processus d'évaluation et d'atténuation des impacts, qu'un avis de projet a été reçu et analysé, et qu'une assemblée publique a eu lieu le 20 mai afin de recueillir les questions, commentaires et préoccupations. ● Précise que les lignes directrices destinées au promoteur sont en cours de finalisation et qu'une consultation sur l'étude d'impact ne serait pas tenue pendant l'été, mais plutôt à la fin de l'été ou au début de l'automne. ○ (2) Le projet de reconstruction des quais 104 à 106 du Port de Québec dans le secteur de l'Anse-au-Foulon : ● S'inscrit dans le plan de modernisation des infrastructures portuaires. ● Explique que le Port finalise la sélection d'un consortium dans un mode de conception-construction progressive, afin d'intégrer en amont les dimensions environnementales, communautaires, techniques, logistiques et opérationnelles. ● Indique que le projet sera présenté au comité lorsque les informations seront plus avancées et que la séquence d'évaluation le permettra. ○ (3) Le projet de QSL : ● Fait également le point sur le dossier associé au projet de terminal de conteneurs et au positionnement attendu de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, en indiquant qu'aucun avis de projet n'avait été reçu par le Port à ce stade et que le comité serait informé si une décision importante survenait pendant l'été. ***(Suivi 1)*** **Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire :** - Demande comment les résidents ou usagers potentiellement touchés sont informés lorsqu'un événement de poussière ou un événement environnemental survient. **Administration portuaire de Québec :** - Explique que des avis d'opération hebdomadaires sont envoyés par courriel à certains résidents ou groupes afin d'annoncer les opérations prévues sur le territoire portuaire. - Reconnaît que la liste de diffusion n'atteint pas nécessairement tous les citoyens potentiellement concernés. - Confirme qu'il est possible de s'inscrire pour recevoir ces avis et qu'il serait pertinent de refaire circuler l'information. ***(Suivi 4)***

	- Mentionne que, lorsqu'un événement touche un secteur précis, des patrouilleurs ou responsables environnement peuvent aussi aller directement à la rencontre des personnes concernées. **Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire :** - Suggère d'utiliser certains canaux locaux, notamment des pages Facebook de quartier ou des outils de diffusion géographiquement ciblée, afin de joindre plus efficacement les résidents en cas d'événement ou d'information importante. **Conseil de quartier de Maizerets :** - Demande un suivi sur les données en temps réel ou quasi-temps réel évoquées lors de la présentation de Glencore ayant eu lieu dans le cadre du CVAP le 30 avril 2026. - Souhaite mieux comprendre quelles données pourraient être rendues accessibles et dans quel cadre. **MELCCFP :** - Répond que certaines données existent pour le suivi opérationnel, mais qu'elles n'ont pas toutes le même statut. - Distingue les données réglementaires, utilisées pour évaluer la conformité, des données opérationnelles servant surtout à détecter rapidement les situations problématiques et à déclencher des interventions. - Indique que des documents explicatifs sont en préparation afin d'éviter que des données brutes soient publiées sans contexte et mal interprétées. **Conseil de quartier de Maizerets :** - Souligne qu'il existe encore un enjeu important de confiance entre certains citoyens et les organisations responsables des opérations portuaires. - Indique vouloir être en mesure de reconnaître les progrès réalisés, tout en constatant que plusieurs citoyens demeurent méfiants. **Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire :** - Rappelle qu'un exercice de dialogue direct a récemment eu lieu avec des gestionnaires de QSL et des résidents du Cap-Blanc afin de présenter certaines opérations, répondre aux questions et faciliter les suivis directs. - Mentionne que les retours reçus à la suite de cette démarche ont été positifs. **MELCCFP :**

	- Indique que les dernières données à jour sur la qualité de l'air ont été publiées en juin et qu'il n'y a pas eu de dépassement pour le nickel avec la station du Vieux-Limoilou. **Conseil de quartier de Maizerets :** - Demande que les informations soient plus faciles à trouver et à interpréter pour les citoyens. - Rappelle que le rapport MEMS a déjà permis d'établir un portrait de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et demande quelle mise à jour de cet état de référence pourrait être réalisée afin de mieux comprendre l'évolution de la situation depuis ces travaux. - Souhaite que ce portrait actualisé soit produit ou interprété avec la contribution des autorités compétentes, notamment en santé publique et en environnement, plutôt que de reposer sur l'interprétation des données par les citoyens eux-mêmes. ***(Suivi 5)*** - Précise que cette demande se distingue d'une simple amélioration de l'affichage des données : elle viserait une lecture d'ensemble plus intégrée. - Ajoute que les enjeux de santé publique ne se limitent pas aux particules fines et que le bruit, notamment lié aux trains et aux activités de transport, devrait aussi être considéré. **Santé publique :** - Indique qu'il faudrait d'abord préciser les besoins afin de déterminer la nature du portrait qui pourrait être réalisé. - Précise qu'il ne serait pas possible de refaire, à court terme, un exercice de l'ampleur de MEMS ni de produire rapidement un nouveau portrait détaillé des effets sanitaires, par exemple en comparant l'évolution de certains indicateurs de santé. - Indique qu'une mise à jour plus sommaire pourrait être envisagée à partir de certaines données disponibles sur la qualité de l'air afin d'établir des bases permettant de mieux apprécier l'évolution de la situation, mais que la forme que pourrait prendre cette mise à jour et les acteurs qui pourraient y contribuer demeurent à déterminer ***(Suivi 5)***.
7. Planification de la prochaine rencontre du 24 septembre 2026 : Stratégie d'affaires et électrification des quais - Confirmer les attentes des membres	**Présidente :** - Rappelle que la prochaine rencontre est prévue le 24 septembre 2026. - Indique que deux grands sujets devront être traités à l'automne : la suite de la discussion sur le camionnage et l'électrification des quais. ***(Suivi 3)*** - Mentionne que le secrétariat et la présidence évalueront s'il est préférable de traiter les deux sujets dans une même rencontre ou d'organiser une rencontre supplémentaire afin de permettre des échanges plus approfondis. ***(Suivi 6)*** - Invite les membres à transmettre leurs questions à l'avance, comme cela a été fait pour le camionnage, afin que les intervenants puissent mieux se préparer. ***(Suivi 7)***

	- Indique qu'une démarche a été faite auprès d'Hydro-Québec afin qu'un représentant puisse participer à une rencontre sur l'électrification des quais, mais qu'aucune réponse n'a encore été reçue. ***(Suivi 8)*** **Conseil de quartier de Maizerets :** - Souligne que les discussions tenues pendant l'atelier et la rencontre du 18 juin ont soulevé plusieurs pistes qui devront être analysées avant la reprise des travaux à l'automne. - Insiste sur l'importance de l'électrification des quais comme levier de réduction des émissions et comme enjeu de santé publique. - Mentionne que les citoyens suivront de près la contribution d'Hydro-Québec à ce dossier.
8. Levée de la rencontre	La présidente remercie les membres pour leur participation et souhaite un bon été à toutes les personnes présentes. La rencontre est levée vers 20 h 50.

Tableau récapitulatif des suivis

Suivi	Action à effectuer	Responsable	Échéancier
1	Relayer aux membres du CVAP toute information importante concernant le positionnement de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada ou un développement majeur relatif au projet de terminal de conteneurs de QSL, dès qu'elle est reçue du Port ou rendue publique.	Secrétaire du CVAP	Dès réception ou publication de l'information.
2	Transmettre à la Commission consultative pour la qualité de l'air (CCQA) les préoccupations soulevées au CVAP concernant l'affichage, la vulgarisation et l'interprétation des données de qualité de l'air sur le site de la Ville, notamment en lien avec les références sanitaires, afin que le sujet y soit présenté. Effectuer ensuite un retour au CVAP sur les suites données.	Secrétariat du CVAP pour la transmission à la CCQA ; Ville de Québec pour le retour au CVAP.	Transmission à court terme ; retour de la Ville au CVAP d'ici décembre 2026.
3	Vérifier la possibilité de présenter, lors d'une prochaine rencontre du CVAP, les responsabilités de la Ville, les impacts urbains du camionnage ainsi que les effets possibles des entraves liées au tramway, et vérifier la participation possible du ministère des Transports et de la Mobilité durable.	Ville de Québec	En vue de la rencontre du 24 septembre 2026.
4	Refaire circuler l'information permettant aux résidents intéressés de s'inscrire aux avis d'opération hebdomadaires du Port.	Administration portuaire de Québec	À court terme.
5	Transmettre à la CCQA la demande soulevée au CVAP visant une mise à jour sommaire du portrait de la qualité de l'air depuis les travaux de MEMS, à partir des données disponibles, afin de mieux apprécier l'évolution de la situation et de permettre aux acteurs concernés de déterminer ce qui pourrait être réalisé. Effectuer ensuite un retour au CVAP sur les suites données.	Secrétariat du CVAP pour la transmission à la CCQA ; Ville de Québec pour le retour au CVAP.	Transmission à court terme ; retour de la Ville au CVAP d'ici décembre 2026.
6	Évaluer s'il est préférable de traiter la suite de la discussion sur le camionnage et l'électrification des quais lors de la rencontre du 24 septembre 2026 ou d'organiser une rencontre supplémentaire, puis informer les membres de la formule retenue.	Présidence et secrétariat du CVAP	Avant la rencontre du 24 septembre 2026.
7	Inviter les membres à transmettre à l'avance leurs questions sur l'électrification des quais afin que les intervenants puissent mieux se préparer.	Secrétariat du CVAP	Avant la rencontre consacrée à l'électrification des quais.
8	Si possible, fournir au secrétaire du CVAP le ou les noms de contacts d'Hydro-Québec afin qu'une invitation puisse ensuite être transmise à un représentant pour une prochaine rencontre sur l'électrification des quais.	Ville de Québec, puis secrétariat du CVAP pour l'invitation	Dès confirmation du ou des contacts ; en vue d'une rencontre à l'automne 2026.